

# **Ordonnance sur l'organisation de l'École polytechnique fédérale de Zurich**

**(Ordonnance sur l'organisation de l'EPFZ)**

**Modification du 12 juillet 2001**

---

*Le Conseil des écoles polytechniques fédérales*

*arrête:*

I

L'ordonnance du 14 mai 1998 sur l'organisation de l'EPFZ<sup>1</sup> est modifiée comme suit:

*Art. 12, let. d*

L'EPFZ comprend les départements suivants:

- d. Département des technologies de l'information et d'électricité;

II

La présente modification entre en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2001.

12 juillet 2001

Au nom du Conseil des EPF:

Le président, Francis Waldvogel

Le secrétaire général, Johannes Fulda

<sup>1</sup> RS 414.110.371